

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL

DE L'UFR DE PHYSIQUE

21 juin 2019

Etaient présents : Mmes et MM. Angonin, Aracheloff, Arrio, Boillevin, Briant, Cacciari, Callebaut Charron, Cladé, Daigne, Darnige, Joffre, Juhin, Maitre, Riconda, Saitta, Tissier, Witkowski.

M. Kierlik, directeur de l'UFR de physique.

Mme Nemer, responsable administrative de la faculté de physique et Mme Suirco, adjointe.

Etaient excusés : Mmes et MM. Bachelot, Balland, Berthier, Bonneau, Bottin-Rousseau, Chatenay, Delande, Deleporte, Giura, Grosman, Michaut, Sajus, Vernhet.

Avait donné procuration : Mmes et MM. Balland, Bonneau, Bottin-Rousseau, Chatenay, Delande, Giura, Michaut, Sajus, Vernhet.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil précédent ;
2. Résultats des concours enseignants chercheurs 2019 ;
3. Retour des commissions et des conseils ;
4. Classement des demandes de l'UFR pour la révision des effectifs 2020 ;
5. Questions diverses.

1) VALIDATION DU PV DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le PV du conseil de l'UFR de physique du 14 mai 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec 2 abstentions.

2) RÉSULTATS DES CONCOURS ENSEIGNANTS CHERCHEURS 2019

E Kierlik communique les résultats des concours enseignants chercheurs pour l'année 2019.

Il précise que 7 concours ont été organisés, dont le dernier dans le cadre d'un échange de postes.

2 membres du conseil d'UFR, C. Balland et S. Bonneau, font partie des lauréats et devront par conséquent démissionner de leur siège ; Ils seront en principe remplacés par A. Cassan et S. Trincaz-Duvoid, suivants sur les listes élues du collège BE. Si ces derniers sont d'accord, ils prendront leurs places au sein du conseil d'UFR au 1^{er} septembre 2019.

Poste	Lauréat
PR 46-3 sections 30/34	Christophe BALLAND
PR 46-3 section 28	Stéphanie BONNEAU
MCF IMPMC section 28	Benjamin LENZ
MCF LPTMC section 29	Maxim DOLGUSHEV
MCF LKB section 30	Pauline YZOMBARD
MCF IAP section 34	Irina DVORKIN
MCF LPNHE section 29	Mélissa RIDEL

3) RETOUR DES COMMISSIONS ET DES CONSEILS

- Conditions d'élaboration des classements

E Kierlik explique tout d'abord les conditions d'élaboration des classements.

- Les départs de personnels de l'UFR enregistrés dans SIREA (Système d'information pour la révision des effectifs annuelle), au 17 juin 2019, sont 7 enseignants-chercheurs et 1 personnel IATSS :

Catégorie	EC	IATSS recherche	IATSS formation
	7	1	
avec MSL définitive	4,5	1	
Avec MSL provisoire	1,5		
Totaux	6	1	

MSL: masse salariale libérée

MSL provisoire : MSL par des départs en disponibilités de courte durée

E Kierlik explique que SIREA enregistre automatiquement tous les départs, y compris les départs provisoires des personnels en détachement ou disponibilité. L'UFR estimant que la masse salariale correspondante sera à retrancher à notre masse salariale disponible à leurs retours, deux lignes sont distinguées pour plus de clarté : « avec MSL définitive » et « avec MSL provisoire ». Les « vrais » départs de l'UFR en 2019 sont donc : 4,5 enseignants-chercheurs et 1 personnel IATSS.

La différence entre départs de 7 enseignants chercheurs et totaux de 6 s'explique parce qu'un des départs ne libère pas de masse salariale puisque ce n'est pas Sorbonne Université qui payait celle-ci mais un autre établissement. Les ½ postes correspondent à des enseignants-chercheurs qui émargent sur deux UFR, une pour leur labo et l'autre pour leur enseignement.

E Kierlik expose les données chiffrées de SIREA, explique les modalités de calcul de la masse salariale disponible, rappelant que celle-ci est obtenue par déduction de plusieurs prélèvements automatiques sur la masse salariale libérée :

Données SIREA du 13 juin 2019

Masse salariale libérée: 680 k€
Masse salariale définitive (estimation): 611k€
Masse salariale provisoire (estimation): 122 k€

GVT: 185 k€
Précaution SCSP: 192 k€
Dotation mutualisée: 269 k€ =187€+12% MSL
Dotation mutualisée définitive: 260 k€

Disponible D: -26 k€
Disponible D +100 % DMD: 234 k€

On fait alors le retour des avis des différentes commissions et conseils de l'UFR.

- Retour de la commission des personnels enseignants (COPENS)

F. Daigne présente un bilan préalable à une proposition de classement de la commission.

Les départs et entrées d'enseignants chercheurs par section CNU représentées à l'UFR (28, 29, 30 et 34) ont été étudiés.

Les ratios MCF/total EC et PR/MCF HDR, indicateurs de pression, sont communiqués pour chaque section. La pression en section 28 est la plus élevée.

Au vu de ce bilan, la COPENS recommande deux demandes de postes PR 46.3 (sans classement entre les deux postes) :

- PR 46-3 sections 30/29 ;
- PR 46-3 section 28.

De plus, elle émet un avis favorable à l'échange de poste entre S. Spagnoli (MCF Université Grenoble Alpes, section 28), et A. Robert (MCF SU, LPNHE, section 29).

A une question posée sur la répartition entre les sections CNU représentées à l'UFR, E. Kierlik répond que la section 28 représente à peu près la moitié de l'UFR, avec beaucoup de maitres de conférences HDR promouvables.

- Retour de la commission des personnels IATSS

E. Charron transmet et commente le classement voté par la commission des personnels IATSS :

1 : Revalorisation (concours interne) ASI BAP C Mécanique.

2 : IGR BAP C Expert en développement d'expérimentation - Direction technique du service des basses températures (SBT).

3 : IGR BAP C Expert en développement d'instrument - Laboratoire Jean Perrin.

4 : ASI BAP J Responsable administrative de département de formation.

- Poste 1 : la commission des personnels IATSS privilégie chaque année une revalorisation. 2 candidats potentiels à la revalorisation ASI BAP C mécanique peuvent se présenter ;

- Poste 2 : Le poste IGR BAP C à pourvoir au SBT est prioritaire dans la mesure où il s'agit d'un service commun ;

- Poste 3 : E. Charron informe que le poste IGR BAP C a aussi fait l'objet d'une demande auprès de plateformes de Sorbonne Université (le réseau LUMIC de SU). E. Kierlik soulève le problème d'un arbitrage inter-facultaire (entre la Faculté des Sciences et Ingénierie et la Faculté de médecine) qu'implique la demande auprès du réseau LUMIC.

E. Charron fait un point concernant les campagnes de promotion des agents :
Pour les listes d'aptitudes et tableaux d'avancement, les commissions de personnels, dessaisies des classements, ne se réunissent plus dans les autres UFR. Il en sera peut-être de même pour les CAPN au niveau national. La commission paritaire d'établissement reste par conséquent le lieu unique de discussion dans un cadre paritaire.

- Retour du conseil des enseignements

E. Kierlik communique le classement voté par le conseil des enseignements :

1 : ASI BAP J Responsable administrative de département de formation.

- Retour du conseil scientifique et conseil scientifique élargi

N. Sator informe de l'examen de 10 demandes de postes en 2019.

La méthodologie retenue pour le classement repose sur plusieurs critères de choix : intérêt scientifique, environnement scientifique, importance du vivier de candidats, perte de personnels, historique des recrutements, équilibre thématique et entre sections CNU.

Classement voté par le conseil scientifique :

1 : IGR BAP C Expert en développement d'expérimentation - Direction technique du service des basses températures (SBT).

2 : MCF 30 « Simulations des plasmas en conditions extrêmes » Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI) et Laboratoire d'études du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères (LERMA).

3 : IGR BAP C Expert en développement d'instrument - Laboratoire Jean Perrin.

4 : MCF 28 « Dynamique des systèmes magnétiques » Institut des nanosciences de Paris (INSP).

5 : MCF 30 « Physique et technologies quantiques » Laboratoire Kastler-Brossel (LKB).

6 : MCF 28/63 « matériaux quantiques » Laboratoire de physique et d'étude des matériaux.

A ce classement s'ajoute un avis favorable pour le poste ASI BAP C Mécanique (IMPMC).

De plus, le conseil scientifique prend acte de la décision du décanat d'ouvrir un poste PR 46.1 section 29 au LPTHE. E. Kierlik précise que cela fait suite à la promesse de la vice-présidence recherche en 2016 d'une ouverture de poste pour K. Petraki, postdoc au LPTHE. Au préalable le conseil scientifique s'est assuré que la candidate pressentie peut effectivement passer le concours dans de bonnes conditions.

4) CLASSEMENT DES DEMANDES DE L'UFR POUR LA REVISION DES EFFECTIFS 2020

Après avoir chiffré les demandes de postes selon le montant garanti/crédible alloué à l'UFR, et examiné les marges de manœuvre et projections envisageables, E. Kierlik présente les propositions de classement du bureau :

Bloc zéro

1 PR 46.1 section 29 « Théorie de la matière noire » LPTHE.

2 Remplacement de M. Blavier par J. Commère (LESIA).

3 Échange MCF SU section 29 /UGA section 28, entre A. Robert et S. Spagnoli.

4 Revalorisation TECH BAP C (datant de 2018).

E. Kierlik indique que les demandes de poste 1 et 2 n'interviennent pas dans le calcul de la révision des effectifs 2020 (pas de coût).

Il propose de voter le projet d'échange de postes entre S. Spagnoli et A. Robert.

► **Résultat du vote** : Le projet d'échange de postes est approuvé à l'unanimité.

Premier bloc

- 5 à 7 : correspond à un besoin récurrent, indispensable chaque année : les contrats à durée déterminée pour le bon fonctionnement des départements de formation.

Classement	Demandes	Coûts (k€)
5	108 missions CME	108×3,9=421,2
6	2 mois de vacation M	2×2,2=4,4
7	1600 HC	16×4,7=75,2

Classement	Demandes	Coûts (k€)
8	10 mois de professeurs invités (MSL provisoire prélevée des 12%)	100

- 8 : demande ajoutée en 2019 ; la masse salariale libérée provisoire suite aux départs en détachement / disponibilité pourrait permettre l'accueil de professeurs invités, plus 3 mois de vacances.

Deuxième bloc

E. Kierlik justifie la proposition :

- Revalorisation ASI BAC C : l'UFR poursuit depuis plusieurs années une politique de revalorisation ;
- IR BAP C SBT : un directeur technique est indispensable pour le SBT ;
- MCF LULI / LERMA : suite au départ de 4,5 enseignants-chercheurs, un poste MCF est estimé prioritaire et le mieux placé dans toutes les délibérations.

Classement	Demandes	Coûts (k€)	Cumul (k€)
9 à 11	Revalo ASI BAP C	6	16
	IR BAP C SBT	63	79
	MCF LULI/LERMA	67	146

E. Kierlik propose de voter la proposition de 2^{ème} bloc, qu'il estime raisonnablement garantie.

► **Résultat du vote** : le 2^{ème} bloc est approuvé à l'unanimité.

Troisième bloc

Un 3^{ème} bloc fait émerger les demandes qui compensent en nombre les départs.

Classement	Demandes	Coûts (k€)	Cumul (k€)
12 à 17	PR 46.3 section 28	25	25
	PR 46.3 section 29/30	25	50
	IR BAP C LJP	31,5	81,5
	MCF INSP	67	148,5
	MCF LKB	67	215,5
	MCF LPEM	67	282,5
18	ASI BAP J RAD Licence	47	

E. Kierlik informe qu'au-delà de 90 k€ de mesures, les probabilités s'amenuisent énormément.

Il souligne la volonté de l'UFR d'ouvrir de réelles possibilités de promotions pour les maîtres de conférences ayant un bon dossier. Il invite le conseil à discuter l'ordre de classement des postes dans ce bloc.

Pour les 46.3, ne seront transmis au décanat que les positions (12 et 13), pas les sections.

A l'issue de la discussion, E. Kierlik propose de voter la proposition de 3^{ème} bloc.

► **Résultat du vote** : le 3^{ème} bloc, dans l'ordre proposé, est approuvé à l'unanimité avec une abstention.

4) QUESTIONS DIVERSES

E. Kierlik présente les nouvelles compositions des commissions de groupes, qui interviennent dans l'avancement des enseignants-chercheurs. Celles-ci respectent la parité homme-femme, PR/MCF et section CNU :

- Commissions de groupe VI

PR	section	MCF	Corps
N. WITKOWSKI (INSP)	UFR	S. NINET (IMPMC)	UFR
R. PERZYNSKI (Phenix)	28	N. RODRIGUEZ (LBM)	28
N. MENGUY (IMPMC)	28	M. DELBECQ (LPENS)	28
M. PETRINI (LPTHE)	29	D. ISRAEL (LPTHE)	29
P. VIOT (LPTMC)	29	S. TRINCAZ (LPNHE)	29
E. LAMOUR (INSP)	30	T. BRIANT (LKB)	30
E. KIERLIK (LPTMC)	30	V. PARIGI (LKB)	30

- Commissions de groupe VIII

PR	section	MCF	Corps
P. SAVOINI (LPP)	UFR	N. RAMBAUX (IMCCE)	UFR
R. MONIER (LESIA)	34	A.-L. MELCHIOR (LERMA)	34
L. REZEAU (LPP)	34	A. CASSAN (IAP)	34

Il est précisé que cette commission sera complétée par des représentants de l'UFR TEB et des sections 35, 36 et 37.

E. Kierlik informe qu'il sera demandé à la COPENS de mettre en ligne ces commissions sur le site de l'UFR.

E. Kierlik annonce par ailleurs la date prévisionnelle du prochain conseil d'UFR : mardi 09 juillet après-midi, dont il communique l'ordre du jour provisoire :

- 1) Validation du PV du conseil du 21 juin ;
- 2) Bilan et validation des services des EC ;
- 3) Synthèse des retours des laboratoires pour la loi de programmation de la recherche ;
- 4) Retour du dialogue budgétaire ;
- 5) ...